

Compagnie Internationale de Leasing



RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2021



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

Compagnie Internationale de Leasing

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I- RAPPORT D'EXAMEN LIMITE	3
II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021	6

I - RAPPORT D'EXAMEN LIMITE



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



Crowe

HORWATH ACF
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2021

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 590 255 KDT et un bénéfice net de 6 643 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Horwath ACF

Mustapha MEDHIOUB

Noureddine BEN ARBIA



II - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2021

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	24 982 865	15 389 306	7 786 345
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	501 740 727	499 651 775	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	6	1 114	115 930	55 618 816
Portefeuille d'investissement	7	42 845 063	37 606 980	36 502 665
Valeurs immobilisées	8	8 154 941	8 512 376	8 350 333
Autres actifs	9	12 530 314	12 681 299	11 385 030
TOTAL DES ACTIFS		<u>590 255 023</u>	<u>573 957 666</u>	<u>621 764 317</u>
PASSIFS				
	Notes			
Dettes envers la clientèle	10	8 390 811	4 827 014	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	413 476 936	435 516 772	456 070 845
Fournisseurs et comptes rattachés	12	59 850 349	32 892 969	51 214 365
Autres passifs	13	7 656 175	6 462 199	6 693 386
TOTAL DES PASSIFS		<u>489 374 270</u>	<u>479 698 953</u>	<u>518 955 352</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		44 456 369	40 568 843	39 488 912
Résultats reportés		28 271 357	15 275 294	29 329 395
Actions propres		(3 490 388)	(3 490 388)	(3 490 388)
Résultat en instance d'affectation		-	13 219 598	-
Résultat de la période		6 643 415	3 685 365	12 481 045
Total des capitaux propres	14	<u>100 880 753</u>	<u>94 258 713</u>	<u>102 808 964</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>590 255 023</u>	<u>573 957 666</u>	<u>621 764 317</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 30 juin 2021

(Exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
	<u>Notes</u>			
ENGAGEMENTS DONNES		99 022 035	86 599 272	101 673 710
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	26 480 269	10 508 619	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	71 541 766	75 090 653	85 051 991
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		841 821 626	696 809 794	789 923 582
Cautions Reçues	39- B-1	247 989 155	240 118 871	238 016 731
Garanties Reçues	39- B-2	22 038 191	21 477 011	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	105 675 175	89 317 034	100 237 631
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	466 119 105	345 896 877	430 530 427
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		79 509 468	21 550 000	45 689 570
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	79 509 468 ***	21 550 000 *	45 689 570 **

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

(**) Dont l'équivalent d'un montant de 12.330.172 Euro.

(***) Dont l'équivalent d'un montant de 18 033 172 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2021

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	33 746 608	31 054 081	66 564 161
Intérêts et charges assimilées	16	(18 210 977)	(20 160 005)	(39 404 544)
Produits des placements	17	2 640 619	1 606 370	2 295 965
Autres produits d'exploitation	18	115 828	106 366	365 886
Produit net		<u>18 292 079</u>	<u>12 606 812</u>	<u>29 821 468</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	3 147 661	2 736 264	5 908 059
Dotations aux amortissements	20	281 798	296 720	575 151
Autres charges d'exploitation	21	1 669 343	1 520 179	3 103 825
Total des charges d'exploitation		<u>5 098 802</u>	<u>4 553 164</u>	<u>9 587 034</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>13 193 277</u>	<u>8 053 648</u>	<u>20 234 434</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	4 569 778	2 996 696	3 813 669
Dotations nettes aux autres provisions	23	242 011	55 285	752 535
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 381 488</u>	<u>5 001 668</u>	<u>15 668 230</u>
Autres gains ordinaires	24	34 531	19 214	661 423
Autres pertes ordinaires	25	(8 706)	(235)	(2 057)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>8 407 313</u>	<u>5 020 646</u>	<u>16 327 596</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(1 624 643)	(988 245)	(3 185 611)
Contribution sociale de solidarité	26	(139 255)	(84 707)	(273 052)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>6 643 415</u>	<u>3 947 694</u>	<u>12 868 932</u>
Contribution Conjoncturelle		-	(262 329)	(387 887)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>6 643 415</u>	<u>3 685 365</u>	<u>12 481 045</u>
Résultat par action		1,393	0,773	2,616

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2021

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	179 277 802	131 966 247	307 366 782
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(132 195 259)	(122 984 680)	(242 563 508)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(4 603 255)	(4 129 572)	(9 345 374)
Intérêts payés	30	(17 047 350)	(21 366 207)	(42 345 744)
Impôts et taxes payés	31	(8 665 728)	(7 874 393)	(13 981 852)
Placement monétaire	6	55 617 702	37 202 789	(18 300 097)
Autres flux liés à l'exploitation	37	1 487 858	1 248 323	5 692 441
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>73 871 770</u>	<u>14 062 506</u>	<u>(13 477 354)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(123 856)	(282 895)	(399 307)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	71 947	69 000	71 850
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 830 000)	(6 455 000)	(6 455 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	1 877 273	2 902 132	3 256 075
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(5 004 636)</u>	<u>(3 766 763)</u>	<u>(3 526 382)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres		-	(1 725)	(1 725)
Dividendes et autres distributions	36	(8 571 515)	(7 807)	(253 235)
Encaissements provenant des emprunts	11	49 500 000	154 071 000	368 428 873
Remboursements d'emprunts	11	(92 599 098)	(159 853 662)	(354 269 589)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(51 670 613)</u>	<u>(5 792 194)</u>	<u>13 904 324</u>
Variation de trésorerie		<u>17 196 521</u>	<u>4 503 549</u>	<u>(3 099 412)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 786 345	10 885 757	10 885 757
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	24 982 865	15 389 306	7 786 345

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2021 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et les circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018, n° 2020-06 du 19 mars 2020 et n°2020-21 du 30 décembre 2020.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs, et conformément aux dispositions des circulaires de la BCT n°06-2020 du 19 mars 2020 et n°21-2020 du 30 décembre 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :

- a. *Agriculture ;*
- b. *Industries mécaniques et électriques ;*
- c. *Oléifacteurs ;*
- d. *Industries Agroalimentaires ;*
- e. *Industries pharmaceutiques ;*
- f. *Autres industries ;*
- g. *BTP ;*
- h. *Tourisme ;*
- i. *Agences de voyage ;*
- j. *Agences de location de voitures ;*
- k. *Promotion immobilière ;*
- l. *Commerce ;*
- m. *Santé ;*
- n. *Télécom et TIC ;*
- o. *Autres Services.*

2. La détermination pour chaque groupe de créances *i*, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2021-01 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques	24 842 383	15 299 441	7 740 901
- Caisses	140 483	89 865	45 444
Total	<u>24 982 865</u>	<u>15 389 306</u>	<u>7 786 345</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Créances sur contrats mis en force	540 966 236	535 341 475	536 007 601
Encours financiers	493 390 195	482 651 841	494 249 602
Impayés	45 668 822	46 824 813	41 637 888
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	4 680 959	7 412 467	2 996 066
Intérêts échus différés	(2 773 740)	(1 547 647)	(2 875 955)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 788 148	2 004 522	1 489 637
Total brut des créances de leasing	<u>542 754 383</u>	<u>537 345 997</u>	<u>537 497 239</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(11 269 254)	(9 796 376)	(9 009 069)
Provisions pour dépréciation des impayés	(19 192 843)	(19 808 648)	(16 878 213)
Provision collective	(5 062 000)	(3 324 000)	(5 062 000)
Produits réservés	(5 489 560)	(4 765 197)	(4 426 829)
Total net des créances de leasing	<u>501 740 727</u>	<u>499 651 775</u>	<u>502 121 127</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2020	<u>495 739 239</u>
Additions de la période	
- Investissements	120 430 973
- Relocations & transferts	15 283 456
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 068)
- Cessions anticipées	(9 202 586)
- Relocations & transferts	(14 700 694)
- Remboursements du capital	(112 370 978)
Solde au 30 juin 2021	<u>495 178 343</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	246 370 758	211 406 744	251 802 118
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	338 619 964	349 173 615	332 748 832
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 883 160	3 858 610	3 451 080
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>588 873 882</u>	<u>564 438 969</u>	<u>588 002 030</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	56 617 479	41 780 021	52 334 295
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	48 773 107	47 246 581	47 632 864
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	284 589	290 432	270 472
Total des produits financiers non acquis	<u>105 675 175</u>	<u>89 317 034</u>	<u>100 237 631</u>
- Valeurs résiduelles	73 477	116 581	72 706
- Contrats suspendus contentieux	10 118 011	7 413 326	6 412 498
- Contrats en instance de mise en force	1 788 148	2 004 522	1 489 637
<u>Encours des contrats</u>	<u>495 178 343</u>	<u>484 656 363</u>	<u>495 739 239</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	352 810 031	113 892 106	10 140 156	2 178 723	14 369 179	493 390 195
Impayés	3 907 932	15 058 491	3 125 783	2 054 616	21 522 001	45 668 822
Contrats en instance de mise en force	328 027	1 460 120	-	-	-	1 788 148
CREANCES LEASING	357 045 990	130 410 717	13 265 939	4 233 339	35 891 180	540 847 165
Avances reçues (*)	(7 692 398)	(5 349)	(10 046)	(168)	(677 775)	(8 385 736)
ENCOURS GLOBAL	349 353 592	130 405 368	13 255 893	4 233 171	35 213 405	532 461 429
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 327 807	152 462	-	-	-	26 480 269
TOTAL ENGAGEMENTS	375 681 400	130 557 830	13 255 893	4 233 171	35 213 405	558 941 698
Produits réservés	-	-	(877 946)	(497 211)	(4 114 403)	(5 489 560)
Provisions sur encours financiers	-	-	(276 672)	(111 108)	(10 881 474)	(11 269 254)
Provisions sur impayés	-	-	(966 826)	(882 354)	(17 343 662)	(19 192 843)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(2 121 444)	(1 490 674)	(32 339 539)	(35 951 657)
ENGAGEMENTS NETS	375 681 400	130 557 830	11 134 449	2 742 497	2 873 866	522 990 041
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,37%	0,76%	6,30%	
						9,43%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020						6,80%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2020						9,73%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			16,00%	35,21%	91,84%	
						68,22%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020						81,37%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2020						65,76%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	30 Juin 2021	30 Juin 2020	31 Décembre 2020
- Certificats de Dépôt	-	-	55 500 000
- Titres SICAV	1 114	115 930	118 816
Total	1 114	115 930	55 618 816

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	8	139,256	1 114
Total			1 114

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 Juin 2021	30 Juin 2020	31 Décembre 2020
- Titres de participation	3 305 368	3 305 368	3 305 368
- Titres immobilisés	41 565 595	36 634 032	36 055 247
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
Montant brut	44 872 963	39 941 400	39 362 615
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
Montant libéré	43 872 963	38 941 400	38 362 615
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(1 027 900)	(1 334 420)	(1 859 950)
Montant net	42 845 063	37 606 980	36 502 665

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2020	36 055 247	35 055 247	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N°10	6 830 000	6 830 000	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société DAR EL JELD	(825 000)	(825 000)	
- Société SIFAT	(18 530)	(18 530)	
- Société PRO IMMO HAMAMET	(39 950)	(39 950)	
- CIL SICAR FOND 1	(18 072)	(18 072)	
- Société SEI	(14 600)	(14 600)	
- Société MEDPLAST	(150 000)	(150 000)	
- Société TUNIFRIES	(253 500)	(253 500)	
Soldes au 30 Juin 2021	41 565 595	40 565 595	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2021 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
Titres de participation							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	1,000	1,000	1 999 880	-	2011/2013	99,99%
Total des titres de participation				3 305 368	243 770		
Titres immobilisés							
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	-	2016	
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	-	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	250	100,000	100,000	25 000	-	2015	5,00%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,33%
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	-	2015	7,00%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	84 000	57,143	5,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	2 00 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	-	2018	29,68% (*)
* Société POLYBAT	21 90 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% (*)
* Société TUNIFRIES	6 335	100,000	100,000	633 500	-	2018	9,72%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	7 95 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR FONDS N° 10				6 830 000	-	2021	
Total des titres immobilisés				41 565 595	784 130		
Total				44 870 963	1 027 900		

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%. Ces relations font l'objet d'engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

ARRETE AU 30 JUIN 2021

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	148 492	-	-	148 492	142 172	2 510	-	144 682	3 810
Total des immobilisations incorporelles		148 492	=	=	148 492	142 172	2 510	=	144 682	3 810
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	6 847 540	3 685 865	122 588	-	3 808 453	3 039 087
Matériel de transport	20,0%	1 309 114	100 000	(237 460)	1 171 654	984 578	81 283	(200 801)	865 061	306 593
Equipements de bureau	10,0%	508 091	2 531	-	510 622	352 378	12 410	-	364 788	145 834
Matériel informatique	33,3%	423 306	16 047	(5 775)	433 578	301 898	28 010	(4 984)	324 924	108 654
Installations générales	10,0%	934 465	5 277	-	939 742	435 533	34 997	-	470 530	469 212
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	-	-	4 081 749	-	-	-	-	4 081 749
Total des immobilisations corporelles		14 104 265	123 856	(243 235)	13 984 886	5 760 252	279 288	(205 784)	5 833 756	8 151 129
TOTAUX		14 252 758	123 856	(243 235)	14 133 377	5 902 424	281 798	(205 784)	5 978 435	8 154 941

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2021	30 Juin 2020	31 Décembre 2020
- Prêts au personnel	5 722 806	5 617 992	5 680 496
- Personnels, avances et acomptes	48 953	29 155	4 028
- Créances sur cessions d'immobilisations	7 449	16 413	3 116
- Avances aux fournisseurs	16 430	1 002	4 502
- Etat, crédit de TVA	856 665	-	-
- Compte d'attente / avance de TVA	589 899	249 531	338 431
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	100 795	77 495
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	25 118	3 366 960	770 166
- Produits à recevoir des tiers	683 810	2 118 566	630 472
- Compte d'attente	-	160 969	24 015
- Charges constatées d'avance	143 943	150 068	41 766
- Autres comptes débiteurs	957 944	325 033	414 047
- Compte courant, fonds gérés	1 273 818	-	536 228
- Charges à répartir (A)	-	1 333	
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	2 133 580	274 330	2 627 976
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	539 036	807 815	677 368
Total brut	12 999 451	13 219 961	11 830 106
A déduire :			
- Provisions	(469 137)	(538 662)	(445 076)
Total net	12 530 314	12 681 299	11 385 030

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2021
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	7 735 934	48 500	7 784 434	5 107 958	542 896	5 650 854	2 133 580
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	1 912 987	17 528	1 930 515	1 235 619	155 861	1 391 479	539 036
TOTAUX		10 401 784	66 028	10 467 812	7 096 440	698 757	7 795 197	2 672 616

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 698.757 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 385 736	4 821 939	4 971 680
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>8 390 811</u>	<u>4 827 014</u>	<u>4 976 755</u>

NOTE 11 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	209 793 381	172 828 284	225 408 162
- Banques étrangères	127 979 123	140 815 973	140 778 041
- Emprunts obligataires	36 925 400	69 210 800	60 110 800
- Certificats de dépôt	6 500 000	13 500 000	-
- Certificats de leasing	20 000 000	28 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>401 197 904</u>	<u>424 355 057</u>	<u>444 297 002</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	8 273 766	5 698 030	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 430 962	4 061 568	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	811 621	1 621 524	3 223 249
- Intérêts courus sur certificats de leasing	47 774	389 774	1 075 333
- Intérêts et commissions constatées d'avance sur certificats de dépôt	(111 180)	(275 239)	-
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(61 097)	(290 908)	(99 551)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(10 372)	(19 149)	(32 518)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing	(102 443)	(23 884)	(5 339)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 279 031</u>	<u>11 161 715</u>	<u>11 773 843</u>
<u>Total</u>	<u>413 476 936</u>	<u>435 516 772</u>	<u>456 070 845</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 30 JUIN 2021

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	700 000	-	350 000	350 000	-	350 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	600 000	-	-	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	400 000	-	-	400 000	-	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 200 000	-	-	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 617	-	993 376	2 247 241	1 169 428	1 077 813
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 333	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	-	600 000	400 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 333	-	1 666 667	1 666 667	-	1 666 667
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	3 333 333	-	1 666 667	1 666 667	-	1 666 667
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	6 666 667	-	-	6 666 667	3 333 334	3 333 333
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	4 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 253 333	-	313 333	940 000	313 334	626 667
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 488 888	-	622 224	1 866 664	622 216	1 244 448
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	720 888	-	180 224	540 664	180 216	360 448
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 374 854	-	130 106	1 244 748	968 859	275 889
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	533 223	-	261 508	271 715	-	271 715
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 123 000	-	550 753	572 248	-	572 248
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 229 000	-	-	1 733 666	742 998	990 668
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)	258 539	-	126 788	131 750	-	131 751
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)	185 818	-	91 133	94 685	-	94 685
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	20 000 000	-	-	20 000 000	13 333 333	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (2021/1)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
Sous-total			225 408 162	13 000 000	28 614 780	209 793 381	133 863 718	75 929 665

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	2 446 474	-	714 286	1 732 188	303 616	1 428 572		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	12 239 734	-	544 444	11 695 290	10 161 957	1 533 333		
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	1 428 572	-	357 143	1 071 429	357 143	714 286		
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 428 572	-	3 571 429	10 857 143	3 714 286	7 142 857		
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	13 458 000	-	-	13 458 000	6 729 000	6 729 000		
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	5 317 147	-	1 329 284	3 987 863	1 329 294	2 658 569		
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	16 658 669	-	2 082 331	14 576 338	10 411 675	4 164 663		
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	-	6 282 000	4 487 145	1 794 855		
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	-	33 600 000	25 200 000	8 400 000		
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2021-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	13 233 846	-		
KFW	EUR 4 669 827	Semestriellement (2024-2030)	15 078 873	-	-	15 078 873	15 078 873	-		
<u>Sous-total</u>			140 778 041	-	12 798 918	127 979 123	91 006 835	36 972 288		
<u>Total des crédits bancaires</u>			366 186 202	13 000 000	41 413 698	337 772 504	224 870 552	112 901 952		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-		
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 400 000	-	5 200 000	5 200 000	-	5 200 000		
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	8 490 800	-	4 245 400	4 245 400	-	4 245 400		
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	9 720 000	-	3 240 000	6 480 000	3 240 000	3 240 000		
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000		
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	13 500 000	-	1 500 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000		
<u>Total des emprunts obligataires</u>			60 110 800	-	23 185 400	36 925 400	18 240 000	18 685 400		

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			-	6 500 000	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>Sous-total</u>			-	6 500 000	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			13 000 000	10 000 000	13 000 000	10 000 000	-	10 000 000
Certificats WIFAK BANK			5 000 000	20 000 000	15 000 000	10 000 000	-	10 000 000
<u>Sous-total</u>			18 000 000	30 000 000	28 000 000	20 000 000	-	20 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			18 000 000	36 500 000	28 000 000	26 500 000	-	26 500 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			444 297 002	49 500 000	92 599 098	401 197 904	243 110 552	158 087 352

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	219 958	420 994	172 595
- Factures non parvenues	67 760	59 510	67 760
<u>Sous total</u>	<u>287 718</u>	<u>480 504</u>	<u>240 355</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	4 602 144	2 976 269	1 044 011
- Effets à payer	54 864 711	29 340 420	49 834 223
- Retenue de garantie et assurance décennale	95 776	95 776	95 776
<u>Sous total</u>	<u>59 562 631</u>	<u>32 412 465</u>	<u>50 974 010</u>
<u>Total</u>	<u>59 850 349</u>	<u>32 892 969</u>	<u>51 214 365</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Personnel rémunération dû	361	60 000	-
- Personnel, provisions pour congés payés	434 082	346 128	392 392
- Personnel, oppositions sur salaires	-	184	184
- Personnel, autres charges à payer	494 683	462 123	549 755
- Etat, retenues sur salaires	33 602	32 911	30 136
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	572 361	380 345	490 832
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	50 771	148 989	25 062
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	146	42 250	78 682
- Etat, TVA à payer	-	293 711	696 154
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 26)	583 232	-	-
- Contribution conjoncturelle	-	262 329	182 035
- Etat, Contribution sociale de solidarité (voir note 26)	139 255	84 707	273 052
- Etat, autres impôts et taxes à payer	14 098	15 987	26 812
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	13 022	10 384	11 772
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 857	43 746	43 746
- CNSS	312 833	294 661	246 893
- CAVIS	24 525	21 472	38 089
- CNAM	21 886	20 669	20 359
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	40 741	78 859	39 627
- Autres comptes créditeurs	159 460	363 039	148 196
- Autres comptes créditeurs : Cession immobilisation leasing	153 725	-	-
- Ristourne à rembourser	137 270	-	188 404
- Avances sur cessions titres immobilisés	507 905	675 905	410 005
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	94 209	78 121	84 177
- Prestataires Recouvrement	300 505	227 118	233 632
- Prestataires Assurances	877 421	1 130 655	898 908
- Compte courant, fonds gérés	-	7 851	-
- Compte d'attente	174 970	430 211	173 307
- Diverses Charges à payer	814 911	504 500	669 809
- Autres produits constatés d'avance	-	3 999	135 024
- Provisions pour risques et charges	1 650 000	435 000	600 000
<u>Total</u>	<u>7 656 175</u>	<u>6 462 199</u>	<u>6 693 386</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		38 087 545	35 145 833	33 711 330
- Complément d'apports		6 967	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	3 868 824	2 923 010	3 277 582
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 490 388)	(3 490 388)
- Résultats reportés		28 264 391	15 268 327	29 322 429
- Résultat de l'exercice 2019 en instance d'affectation		-	13 219 598	-
Total des capitaux propres avant résultat de la période		94 237 338	90 573 348	90 327 919
Résultat de la période (1)		6 643 415	3 685 365	12 481 045
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	100 880 753	94 258 713	102 808 964
Nombre d'actions (2)		4 770 400	4 770 410	4 770 405
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,393	0,773	2,616

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388
Achats de la période	-	-
Solde au 30 juin 2021	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2021, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2021
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultats en instance d'affectation	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	15 268 327	-	6 967	(3 488 663)	13 219 598	90 582 880
Résultat de l'exercice 2019 en instance d'affectation						13 219 598			(13 219 598)	-
Rachat d'actions propres							(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(7 807)						(7 807)
Résultat de la période close le 30 juin 2020									3 685 365	3 685 365
Solde au 30 Juin 2020	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 923 010	15 268 327	13 219 598	6 967	(3 490 388)	3 685 365	94 258 713
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598	(13 219 598)			(3 685 365)	(3 685 365)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503					-
Rachat d'actions propres										-
Prélèvements sur fonds social				(245 428)						(245 428)
Résultat net de l'exercice 2020									12 481 045	12 481 045
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	29 322 429	-	6 967	(3 490 388)	12 481 045	102 808 964
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)		2 453 785					-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	5 051 045				(12 481 045)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)					(8 975 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132					412 132
Rachat d'actions propres										-
Cession d'actions propres										-
Prélèvements sur fonds social				(8 758)						(8 758)
Résultat de la période close le 30 juin 2021									6 643 415	6 643 415
Solde au 30 juin 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 868 824	28 264 391		6 967	(3 490 388)	6 643 415	100 880 753

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	32 117 495	30 828 597	62 895 793
- Intérêts de retard	1 279 725	471 258	2 777 932
- Frais d'ouverture des dossiers	187 723	181 840	452 924
- Frais de rejet	992 140	440 854	1 106 159
- Frais sur vente	63 261	39 978	83 578
- Frais sur encaissement de titres de crédits	161 917	145 717	298 236
- Autres	7 078	9 286	18 880
Total	<u>34 809 339</u>	<u>32 117 529</u>	<u>67 633 502</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	519 122	(50 777)	574 563
Intérêts de retard antérieurs	358 403	(194 707)	349 988
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(1 245 356)	(801 266)	(1 453 903)
Intérêts de retard	(694 900)	(16 698)	(539 989)
Variation des produits réservés	<u>(1 062 730)</u>	<u>(1 063 448)</u>	<u>(1 069 341)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>33 746 608</u>	<u>31 054 081</u>	<u>66 564 161</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires		2 215 179	3 164 812	6 128 267
- Intérêts des crédits des banques locales		8 823 794	7 902 711	15 572 846
- Intérêts des crédits des banques étrangères		5 971 628	7 184 656	13 616 741
- Intérêts des autres opérations de financement		602 843	1 633 419	3 320 113
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		698 757	282 843	715 976
Total des charges financières des emprunts	(A)	<u>18 312 201</u>	<u>20 168 442</u>	<u>39 353 944</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(140 253)	(81 535)	(227 770)
- Autres charges financières		38 455	73 097	278 367
- Pénalités		574	-	4
Total des autres charges financières		<u>(101 224)</u>	<u>(8 438)</u>	<u>50 600</u>
Total général		<u>18 210 977</u>	<u>20 160 005</u>	<u>39 404 544</u>

NOTE 17 : *PRODUITS DES PLACEMENTS*

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des comptes courants	7 682	7 092	14 325
- Plus values sur cession des titres immobilisés	459 721	634 232	675 290
- Dividendes	746 581	185 989	185 989
- Moins values sur titres SICAV	(215 589)	-	-
- Intérêts sur Pensions livrées	-	-	26 933
- Plus values sur titres SICAV	16 267	3 460	6 346
- Plus values sur fonds gérés	773 392	235 567	615 843
- Intérêts des comptes CEA	178 798	145 483	292 755
- Intérêts sur chèques impayés	39 251	12 581	45 249
- Intérêts sur certificats de dépôt	852 317	381 966	690 719
- Retenues à la source libératoires	(217 800)	-	(257 485)
<u>Total</u>	<u>2 640 619</u>	<u>1 606 370</u>	<u>2 295 965</u>

NOTE 18 : *AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION*

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Revenus des loyers des immeubles	54 622	67 590	135 128
- Ristournes assurances	61 206	38 776	230 758
<u>Total</u>	<u>115 828</u>	<u>106 366</u>	<u>365 886</u>

NOTE 19 : *CHARGES DE PERSONNEL*

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	2 357 464	2 150 971	4 632 937
- Charges connexes aux salaires	158 750	81 164	211 480
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	438 697	389 499	845 487
- Autres charges sociales	192 750	114 629	218 156
<u>Total</u>	<u>3 147 661</u>	<u>2 736 264</u>	<u>5 908 059</u>

NOTE 20 : *DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 510	3 525	8 351
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	279 288	301 462	573 734
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	1 333	2 666
- Transfert de charge	-	(9 600)	(9 600)
<u>Total</u>	<u>281 798</u>	<u>296 720</u>	<u>575 151</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2021	30 Juin 2020	31 Décembre 2020
- Achats de matières et fournitures	158 363	123 975	272 257
<u>Total des achats</u>	<u>158 363</u>	<u>123 975</u>	<u>272 257</u>
- Sous-traitance générale	70 632	67 828	151 553
- Locations	69 071	68 737	139 396
- Entretien et réparations	191 391	168 727	373 767
- Primes d'assurances	31 455	30 840	61 109
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>362 550</u>	<u>336 132</u>	<u>725 825</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	263 429	280 890	538 497
- Publicités, publications & relations publiques	143 702	220 719	355 171
- Déplacements, missions et réceptions	35 328	23 098	28 512
- Frais postaux et de télécommunications	57 080	57 140	121 003
- Services bancaires et assimilés	115 439	103 419	207 951
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>614 978</u>	<u>685 267</u>	<u>1 251 134</u>
- Jetons de présence	100 000	40 000	80 000
- Rémunération du PCA	220 000	180 000	414 000
- Rémunération comité d'audit	24 000	10 500	21 000
- Rémunération comité des risques	24 000	10 500	21 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>368 000</u>	<u>241 000</u>	<u>536 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	79 132	66 979	142 490
- T.C.L	77 210	54 158	153 453
- Droits d'enregistrements et de timbres	3 724	7 460	12 570
- Autres impôts et taxes	5 387	5 208	10 095
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>165 453</u>	<u>133 805</u>	<u>318 609</u>
<u>Total général</u>	<u>1 669 343</u>	<u>1 520 179</u>	<u>3 103 825</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2021	30 Juin 2020	31 Décembre 2020
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 684 904	4 991 346	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	-	-	1 738 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 110 089)	(1 989 999)	(3 028 952)
- Créances radiées	1 337	-	3 182 011
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(2 837 750)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(344 261)
- Encaissement sur créances radiées	(6 374)	(4 650)	(45 685)
<u>Total</u>	<u>4 569 778</u>	<u>2 996 696</u>	<u>3 813 669</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	24 061	7 605	14 325
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	5 680	523 210
- Dotations aux provisions pour divers risques	1 050 000	50 000	215 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	(832 050)	(8 000)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	(100 306)
- Apurement de comptes d'actifs	-	-	100 306
<u>Total</u>	<u>242 011</u>	<u>55 285</u>	<u>752 535</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	34 497	15 012	17 827
- Apurement de comptes	-	-	642 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	34	4 202	617
<u>Total</u>	<u>34 531</u>	<u>19 214</u>	<u>661 423</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	-	1 320
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	4	235	737
- Apurement de comptes	8 701	-	-
<u>Total</u>	<u>8 706</u>	<u>235</u>	<u>2 057</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 Juin 2021	30 Juin 2020	31 Décembre 2020
Bénéfice comptable	8 407 313	5 020 646	16 327 595
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 684 904	4 991 346	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	-	-	1 738 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	24 061	7 605	14 325
- Dotations aux provisions pour divers risques	1 050 000	50 000	215 000
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-	5 680	523 210
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	-	-
- Retenues à la source libératoires	217 800	-	257 485
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	-	4 440 532
- Reprises sur provisions fiscales 2018	-	-	469 353
- Reprises sur provisions fiscales 2019	-	-	5 855 970
- Diverses charges non déductibles	44 035	56 962	78 800
- Moins value sur titres SICAV	215 589	-	-
A déduire			
- Provisions fiscales 2018/2017 pour affaires en cours	-	-	3 458 784
- Reprises sur provisions comptables	-	-	7 307 071
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	8 000	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	100 306
- Interêt sur certificat de dépôts ayant séjâ subis la retenue à la source	1 089 002	-	735 673
- Dividendes	746 581	185 989	185 989
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>14 808 120</u>	<u>9 938 250</u>	<u>23 282 754</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	6 684 904	4 991 346	5 150 306
Provisions collectives déductibles	-	-	1 681 182
Provisions pour dépréciation des titres cotés	-	5 680	523 210
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>8 123 216</u>	<u>4 941 224</u>	<u>15 928 056</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Reste à investir	3 481 378	2 117 668	6 826 310
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>4 641 837</u>	<u>2 823 557</u>	<u>9 101 746</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 624 643</u>	<u>988 245</u>	<u>3 185 611</u>
A imputer			
- Report d'impôt	77 495	-	-
- Acomptes provisionnels payés	955 683	1 080 756	3 242 269
- Retenues à la source	8 233	8 284	20 837
<u>Impôt à payer (Report d'impôt sur les sociétés)</u>	<u>583 232</u>	<u>(100 795)</u>	<u>(77 495)</u>
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	<u>139 255</u>	<u>84 707</u>	<u>273 052</u>
<u>Contribution conjoncturelle</u>	<u>-</u>	<u>56 471</u>	<u>182 035</u>
<u>Contribution conjoncturelle 2020</u>	<u>-</u>	<u>205 858</u>	<u>205 852</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 637 888	41 446 274	41 446 274
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(45 668 822)	(46 824 813)	(41 637 888)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 971 680)	(4 593 916)	(4 593 916)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	8 385 736	4 821 939	4 971 680
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	+	Note 5	2 996 066	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	-	Note 5	(4 680 959)	(7 412 467)	(2 996 066)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 875 955)	(2 716 821)	(2 716 821)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 773 740	1 547 647	2 875 955
- TVA collectée	+		28 444 328	20 417 081	47 330 720
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 680 281)	(1 022 364)	(2 834 303)
- Remboursements principal	+	Note 5	112 370 978	86 830 020	185 432 349
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	34 809 339	32 117 529	67 633 502
- Autres produits d'exploitation	+	Note 18	115 828	106 366	365 886
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(1 337)	-	(3 182 011)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	6 374	4 650	45 685
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	-	390 821
- Plus/Moins values sur relocations et transferts	-	Note 5	(582 762)	(56 410)	(987 729)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	3 116	59 217	59 217
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(7 449)	(16 413)	(3 116)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	1 068	260 545	261 865
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 202 586	6 998 184	15 504 678
			<u>179 277 802</u>	<u>131 966 247</u>	<u>307 366 782</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	50 974 010	61 321 247	61 321 247
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(59 562 631)	(32 412 465)	(50 974 010)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(4 502)	(24 125)	(24 125)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	16 430	1 002	4 502
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	120 430 973	80 522 155	198 174 677
- TVA sur Investissements	+		20 262 443	13 574 115	34 094 900
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	78 682	45 000	45 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(146)	(42 250)	(78 682)
			<u>132 195 259</u>	<u>122 984 680</u>	<u>242 563 508</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	-	Note 13	-	4 015	4 015
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	+	Note 13	(361)	(60 000)	-
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	184	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	-	(184)	(184)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(4 028)	(15 130)	(15 130)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	48 953	29 155	4 028
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	240 355	270 744	270 744
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(287 718)	(480 504)	(240 355)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	392 392	346 520	346 520
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(434 082)	(346 128)	(392 392)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	549 755	546 579	546 579
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(494 683)	(462 123)	(549 755)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	30 136	36 414	36 414
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(33 602)	(32 911)	(30 136)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	490 832	526 546	526 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(572 361)	(380 345)	(490 832)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	246 893	219 827	219 827
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(312 833)	(294 661)	(246 893)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	38 089	29 507	29 507
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(24 525)	(21 472)	(38 089)
- CNAM en début de période	+	Note 13	20 359	18 129	18 129
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(21 886)	(20 669)	(20 359)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 971	45 700	45 700
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(47 085)	(85 203)	(45 971)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	84 177	78 211	78 211
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(94 209)	(78 121)	(84 177)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	669 809	327 938	327 938
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(814 911)	(504 500)	(669 809)
- TVA, payée sur biens et services	+		236 082	309 406	1 021 829
- Charges de personnel	+	Note 19	3 147 661	2 736 264	5 908 059
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 669 343	1 520 179	3 103 825
- Impôts et taxes	-	Note 21	(165 453)	(133 805)	(318 609)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>4 603 255</u>	<u>4 129 572</u>	<u>9 345 374</u>

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	66 028	94 383	2 750 716
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(137 408)	(304 241)	(304 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	285 092	609 181	137 408
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	25 062	24 638	24 638
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(50 771)	(148 989)	(25 062)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	3 223 249	4 984 768	4 984 768
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(811 621)	(1 621 524)	(3 223 249)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	4 393 858	5 115 043	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(8 273 766)	(5 698 030)	(4 393 858)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	3 218 810	2 581 892	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(3 430 962)	(4 061 568)	(3 218 810)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	1 075 333	303 265	303 265
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(47 774)	(389 774)	(1 075 333)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	18 210 977	20 160 005	39 404 544
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(698 757)	(282 843)	(715 976)
			<u>17 047 350</u>	<u>21 366 207</u>	<u>42 345 744</u>

Intérêts payés**NOTE 31 : IMPOTS PAYES**

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	-	757 125	757 125
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(583 232)		
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en début de période	-	Note 9	-	-	-
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en fin de période	+	Note 9	-	100 795	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	182 035	-	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	(262 329)	(182 035)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	(77 495)	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	-	-	77 495
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	273 052	308 788	308 788
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(139 255)	(84 707)	(273 052)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 812	26 041	26 041
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(14 098)	(15 987)	(26 812)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	11 772	10 396	10 396
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(13 022)	(10 384)	(11 772)
- TVA payée	+		7 069 809	5 575 570	9 130 519
- Impôts et taxes	+	Note 21	165 453	133 805	318 609
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	1 624 643	988 245	3 185 611
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	139 255	84 707	273 052
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	-	262 329	387 887
			<u>8 665 728</u>	<u>7 874 393</u>	<u>13 981 852</u>

Impôts payés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	123 856	292 896	409 307
- Régularisations	-	Note 8	-	(10 001)	(10 001)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>123 856</u>	<u>282 895</u>	<u>399 307</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	-	-	(1 320)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	37 450	53 988	54 024
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	-	-	1 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	34 497	15 012	17 827
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>71 947</u>	<u>69 000</u>	<u>71 850</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 830 000	6 455 000	6 455 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>6 830 000</u>	<u>6 455 000</u>	<u>6 455 000</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 319 652	1 875 000	2 453 785
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	459 721	634 232	675 290
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(410 005)	(283 005)	(283 005)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	507 905	675 905	410 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 877 273</u>	<u>2 902 132</u>	<u>3 256 075</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes	+	Note 14	8 975 000	-	-
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(412 132)	-	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 857)	(43 746)	(43 746)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	8 758	7 807	253 235
			<u>8 571 515</u>	<u>7 807</u>	<u>253 235</u>
<u>Dividendes et autres distributions</u>					

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2021</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 489 450)	(1 571 700)	(1 932 750)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 447 140	595 011	893 557
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	630 472	1 100 573	1 100 573
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(683 810)	(2 118 566)	(630 472)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	770 166	5 362 398	5 362 398
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(25 118)	(3 366 960)	(770 166)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	41 766	24 196	24 196
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(143 943)	(150 068)	(41 766)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	414 047	279 931	279 931
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(957 944)	(325 033)	(414 047)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	24 015	106 518	106 518
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	-	(160 969)	(24 015)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(173 307)	(430 211)	(430 211)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	174 970	430 211	173 307
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	536 228	544 595	544 595
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(1 273 818)	-	(536 228)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	-	Note 13	-	-	-
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	+	Note 13	-	7 851	-
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	(188 404)	-	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	137 270	-	188 404
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(477 827)	(603 370)	(603 370)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	709 690	686 157	477 827
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(898 908)	(1 052 067)	(1 052 067)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	877 421	1 130 655	898 908
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(135 024)	(220 934)	(220 934)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	-	3 999	135 024
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	2 180 899	972 138	1 620 675
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	34	4 202	643 596
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(8 706)	(235)	(101 043)
			<u>1 487 858</u>	<u>1 248 323</u>	<u>5 692 441</u>
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>					

NOTE 38 : *INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE*

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30 juin 2021, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 2.725 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 5.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30 juin 2021, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs au 30 juin 2021 s'élèvent à 7.725 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant du loyer au 30 juin 2021 est de 15.913 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 30 juin 2021 à 8.052 DT.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 juin 2021, à 419.137 DT et a été totalement provisionné. Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30 juin 2021, des intérêts pour un montant de 7.682 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 1.781 DT.

Ce fonds a été liquidé en avril 2021 à hauteur de D : 18.072.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 12.171 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 28.548 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 6.937 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 10.513 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 28.035 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

8- La CIL a réalisé, au 30 juin 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8.80%	21 290
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8.80%	7 451
Total		6 500 000		28 741

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 30 juin 2021 à 81.288 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 juin 2021 à 39.882 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 juin 2021 à 133 090 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 juin 2021 à 177.744 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société au 30 juin 2021, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 220.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- La charge supportée par la société au 30 juin 2021, au titre de la rémunération du Directeur Général de la CIL est de 216.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : *ENGAGEMENTS HORS BILAN*

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2021 à 26 480 269 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 71 541 766 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2021.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2021 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2021 à 247 989 155 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2021 à 22 038 191 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2021 à 105 675 175 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 30 juin 2021 à 466 119 105 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2021 à 79 509 468 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès STB pour 5 000 000 DT, Amen Bank pour 15 000 000 DT, SANAD pour 5 700 000 Euro, KFW pour 7 333 172 Euro et de la EBRD pour 5 000 000 Euro.

NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Août 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.